



## **ASSEMBLEE GENERALE du 28 septembre 2017**

### **Synthèse**

Mont-sur-Rolle, le 27 octobre 2017

***Le jeudi 28 septembre, la commune de Montricher a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). A cette occasion, M. Gérald Produit, Syndic de Coppet et membre du comité de direction du Conseil régional du district de Nyon, nous a présenté une très intéressante conférence sur la solidarité culturelle dans son district.***

### **Présentation de M. Gérald Produit**

Après nous avoir brossé un bref historique de l'évolution de la situation dans son district, M. Produit a traité de la politique culturelle à conduire, notamment de la nécessité de délocaliser une partie des évènements, spectacles et autres expositions hors des centres urbains.

Il a ensuite indiqué que le Conseil régional soutenait toutes les formes d'arts, en encourageant particulièrement l'innovation et la prise de risques. Pour ce faire, dans son district, le Conseil dispose actuellement d'une enveloppe de CHF 420'000.-.

Après avoir expliqué les sources de financement de l'enveloppe précitée, il a présenté les résultats concrets obtenus.

Il a enfin parlé des études qui ont été menées, notamment sur les retombées économiques et touristiques favorables des actions conduites en faveur du développement culturel de sa région.

*(Voir la présentation de M. Produit en annexe).*

### **Adhésion de la commune de Missy**

Après Henniez en juin 2017, cette assemblée a été l'occasion d'encore accueillir une nouvelle commune membre : Missy. La Présidente de l'AdCV lui a souhaité la bienvenue.

### **Synthèse et commentaires des tables rondes du 15 juin 2017**

En dehors de trois questions qui ont fait l'objet de réponses assez univoques, aucune ligne commune claire ne ressort des réponses reçues.

Compte tenu de ce qui précède, la délégation du Comité de l'AdCV chargée d'analyser les résultats de ces questionnaires n'a pas réellement réussi à formuler à ce stade une proposition de nouvelle péréquation dont nous soyons sûrs qu'elle conviendra aux communes membres de notre Association.



En revanche, ses membres ont identifié quelques principes fondamentaux qui ont été généralement admis et des questions qui doivent être tranchées avant de pouvoir aller de l'avant. Enfin, il y a quelques autres points d'importance plus mineure qui peuvent rester ouverts pour l'instant.

Pour mémoire, neuf tables se sont penchées sur ces questions et seize communes ont répondu individuellement.

S'agissant des **questions** définitivement **réglées**, les idées d'une péréquation fondée sur la marge d'autofinancement, d'une péréquation à plusieurs niveaux et d'un taux unique d'impôt pour toutes les communes, ont été rejetées.

Quelques grands **principes fondamentaux** ont en revanche été admis :

- la nécessité d'une solidarité équivalente à aujourd'hui ;
- le besoin d'une péréquation claire, compréhensible et juste ;
- l'importance de limiter les différents plafonds ;
- la nécessité de se baser sur des critères fiables.

Pour ce qui est des questions fondamentales qui doivent être tranchées, on peut relever les points suivants :

***Quels impôts/revenus doit-on prendre en compte dans le cadre de la péréquation et doivent-ils tous être traités de la même manière ?***

En dehors de l'impôt foncier, que presque toutes les communes souhaitent conserver pour elles, les avis sont très divergents. Certains membres seraient prêts à céder une part des impôts sur les personnes physiques et morales, d'autres des impôts conjoncturels. Comme aujourd'hui, les pourcentages des impôts perçus dédiés aux péréquations pourraient être différents d'un impôt à l'autre, mais c'est une solution compliquée. Or, de l'avis unanime, il faut simplifier la péréquation.

A noter que plusieurs membres du GT péréquation sont aussi d'avis que l'impôt foncier devrait rester aux communes.

***Plafond de l'effort pour les communes***

Jusqu'à quel niveau les communes peuvent-elles être amenées à participer aux péréquations ?

Quels revenus doivent être pris en compte, jusqu'où doit aller la solidarité, peut-on raisonnablement exiger de certaines communes qui reçoivent un nouveau gros contribuable de tout redonner aux péréquations, sont autant de questions qui doivent être tranchées.



### ***Comment permettre à toutes les communes de conserver une part de leurs revenus après péréquation ?***

Sachant que toutes les communes doivent conserver une part de leurs revenus après péréquation et que la solution du taux unique a clairement été rejetée par nos membres, quelle solution/mesure doit être appliquée pour atteindre cet objectif ?

### ***Comment financer la facture sociale ?***

De toutes les façons, la facture sociale devra être payée et elle va certainement continuer de progresser. Un transfert de points d'impôts ne changera rien à cela car il devra être indexé.

Doit-on envisager une bascule de points d'impôts à l'Etat pour la prise en charge de la facture sociale ?

Si non, doit-on affecter des points d'impôts dans l'arrêté d'imposition pour le paiement de la facture sociale ?

Une autre idée serait de mentionner sur l'arrêté d'imposition le nombre de points d'impôts qui doit être consacré à la facture sociale (plus de transparence pour le citoyen).

### ***Qui faut-il aider dans la péréquation ?***

Les villes ? Les communes ayant une valeur du point d'impôt inférieure à la moyenne ? Les communes ayant des dépenses propres importantes - dépenses thématiques ?

La transparence comptable est une question qui se pose ici. On sait, par exemple, que les communes qui maîtrisent bien le sujet jouent sur les dépenses thématiques pour moins contribuer (ou toucher plus) de la péréquation. Il y a également une certaine opacité sur la manière dont les villes utilisent les montants très importants reçus de la péréquation. On ne sait pas bien à quoi sont affectées ces sommes.

Le Comité était conscient qu'il serait difficile pour nos communes membres de se positionner le soir de notre AG de septembre sur ces questions. Il est toutefois nécessaire que d'ici l'AG de novembre, nos communes membres prennent une décision sur ces options. Ce n'est que sur cette base que la modélisation d'une nouvelle péréquation pourra se construire.



S'agissant des **questions** laissées **ouvertes**, il convient de relever qu'en fonction des réponses données aux questions fondamentales mentionnées ci-dessus, certaines d'entre-elles seront réglées et/ou ne se poseront plus.

***Quelles recettes communales doivent être incluses dans le calcul de la péréquation ?***

***Quelle part des divers impôts communaux (art. 2 LPIC) devrait rester à disposition des autorités communales ?***

S'agissant de ces deux premières questions, les avis exprimés sont très différents, parfois même contradictoires.

***Y-a-t-il des compétences que les communes devraient reprendre à la place du Canton ?***

Quelques communes seraient prêtes à (re)prendre certaines compétences du Canton et d'autres pas du tout.

***Quelles sont vos propositions pour simplifier la péréquation intercommunale ?***

Il n'y a pas eu beaucoup de propositions sur ce sujet très technique, mais un fort besoin de simplification a par contre été exprimé par nos membres.

***Faudrait-il privilégier une péréquation des ressources, des besoins ou mixte (comme aujourd'hui) et pourquoi ?***

Là aussi, les avis divergent, mais une certaine préférence pour la péréquation mixte se dégage.

**Etat d'avancement du GT péréquation**

*(Voir la présentation de l'AG en annexe)*

**Proposition de l'AdCV pour régler les cas de rigueur**

*(Voir la présentation de l'AG en annexe)*

**Aménagement du territoire**

*(Voir la présentation de l'AG en annexe ainsi que notre Tribune numéro 11 du mois de septembre 2017)*

**Loi sur les écoles de musique**

*(Voir la présentation de l'AG en annexe)*



## **EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'accueil Parascolaire)**

Les débats de l'EIAP sont pour l'instant confidentiels. Ce que l'on peut souligner en l'état c'est qu'ils sont fructueux et que les préoccupations des petites et moyennes communes sont bien prises en compte.

## **Audit de la cour des comptes : Organisation et financement de la police coordonnée**

*(Voir la présentation de l'AG en annexe ainsi que notre Tribune numéro 11 du mois de septembre 2017)*

## **Commune percevant elles-mêmes leurs impôts**

*(Voir la présentation de l'AG en annexe)*

## **Allocution du Syndic de Montricher**

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune, M. Didier Amer-Droz, Syndic du lieu, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune de Montricher pour son hospitalité !

**Contact :**

**Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63**